SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 mars 2023, le Conseil municipal a adopté, en conformité à l'article 148 du Code municipal de la province de Québec, la résolution numéro 2023.03.048 modifiant, pour l'année 2023, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui se tiendront le deuxième lundi du mois (sauf exception) et débuterons à 19 h, au centre récréatif Jean-Guy Houle situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, aux dates suivantes :

- 16 janvier	- 13 février	- 13 mars
- 11 avril (mardi)	- 8 mai	- 12 juin
- 10 juillet	- 14 août	- 11 septembre
- 10 octobre (mardi)	- 13 novembre	- 11 décembre

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade ce 17 mars 2023.

Jean Boucher
Directeur général et greffier-trésorier